

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 3 novembre 2014, à 20 h.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Résolution n° 290-14

Demande d'appui de la Conférence Régionale des Élus – Nouvelle structure du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

- Considérant** que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale ;
- Considérant** que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional ;
- Considérant** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur ;
- Considérant** l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins ;
- Considérant** la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;
- Considérant** les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique ;

Résolution 290-14 page 2

Considérant l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations ;

En conséquence,


Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et majoritairement résolu :

Qu'il est recommandé :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires ;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires ;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires ;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts ;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires ;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 2 décembre 2014



Annie Duquette
Directrice générale par intérim

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 3 novembre 2014, à 20 h.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Résolution n° 289-14

Demande d'appui de la Conférence Régionale des Élus – Déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue

- Considérant** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur ;
- Considérant** l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Considérant** la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;
- Considérant** les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Considérant** l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique ;
- Considérant** l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Résolution 289-14 page 2

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Qu'il est recommandé de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères ;
- 2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 2 décembre 2014



Annie Duquette
Directrice générale par intérim

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 3 novembre 2014, à 20 h.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Résolution n° 288-14

Demande d'appui de la Conférence Régionale des Élus – Mouvement appréhendé de centralisation des programmes gouvernementaux vers Québec

- Considérant** que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur ;
- Considérant** l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec ;
- Considérant** la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles ;
- Considérant** les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région ;
- Considérant** la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Considérant** la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Considérant** que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration ;
- Considérant** l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique ;

Résolution 288-14 page 2

Considérant l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Qu'il est recommandé de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux ;
- 2) exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions ;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 2 décembre 2014



Annie Duquette
Directrice générale par intérim